

Malmené, le Pacte d'excellence est condamné à survivre

ÉCOLE En dépit des réticences, la ministre Marie-Martine Schyns devra réformer l'école

- Les organisations impliquées par le Pacte d'excellence ont (quasi) toutes rendu leur verdict.
- Aucun oui inconditionnel, aucun rejet définitif.
- Et une ligne : il est exclu de ne pas réformer l'école.

Il se prend des coups. Mais il survivra. Rendu public au début décembre, le Pacte d'excellence - qui n'est encore qu'un projet - a été soumis à la base de l'ensemble de ses coauteurs, à savoir les syndicats, les fédérations de pouvoirs organisateurs (PO) et les fédérations de parents.

A ce stade, on n'attend plus que le verdict de la CSC-enseignement et du Sel-Setca (syndicat socialiste de l'école libre). On serait surpris qu'ils soient positifs. Très vite, dès le départ de la consultation, Joan Lismont, le président du SEL, s'était d'ailleurs dit pessimiste - ses affiliés redoutent singulièrement l'autonomie des directions, que le Pacte se propose d'accroître. A la CSC, on s'attend à un avis tout aussi mitigé.

Si l'on examine les sentences émises par les organisations impliquées dans le Pacte, qu'est-ce que cela donne ? Il n'y a aucun « feu vert » inconditionnel (aucune organisation ne souhaite

confier le Pacte au politique avec carte blanche pour l'exécuter). Il n'y a aucun rejet catégorique non plus. Aucun « non » ferme. Toutes les organisations laissent la porte ouverte, ballottant entre le « oui à la condition que... » et le « non sauf si... ». Toutes demandent des clarifications, posent des questions, émettent des préalables. Toutes souhaitent que les discussions se poursuivent.

Ce qui a miné les consultations, c'est d'abord l'imprécision du Pacte d'excellence. Celui-ci émet une centaine de propositions de réforme. La première zone de flou, c'est l'agenda, étant entendu qu'il est impossible d'engager cent réformes en même temps - il se dit en général qu'il faudra dix-

quinze ans pour exécuter tout ce qui est proposé. Mais dans quel ordre ? Quelle mesure avant quelle autre ? On ne sait pas. C'est la première fragilité du Pacte : il n'émet aucun calendrier. Deuxième zone de flou : les propositions elles-mêmes. Elles sont parfois bien vagues. On parle par exemple d'un tronc commun (maternelle-3^e secondaire) de type « pluridisciplinaire » avec davantage d'art, de sport, de sensibilisations aux métiers de la main. On parle de généraliser le latin. Tout cela sans alourdir l'horaire de l'élève. Bien. Mais pour le latin, par exemple : combien d'heures par semaine ? A partir de quelle année ? Rien n'est dit. Et si le texte est flou, les questions pratiques, à propos des

réformes, inquiètent le monde scolaire. Pour les gestes techniques, par exemple : avec quels profs ?, dans quels locaux ?, avec quel matériel ?

Tout ce flou, Marie-Martine Schyns, (CDH), ministre de l'Éducation, l'assume. Commanditaire du Pacte, et non auteure de celui-ci, elle a déclaré mardi au parlement francophone : « On ne voulait pas présenter aux acteurs

quelque chose de tout ficelé. On est au stade des orientations. »

Troisième explication au rejet, lequel est plus appuyé du côté syndical, comme on le sait : l'emploi.

La réduction de l'enseignement qualifiant de 4 à 3 ans va évidemment faire des victimes. L'idée est de recycler les profs du

qualifiant ou de les affecter aux formations techniques que l'on se propose d'organiser en amont, pendant le tronc commun. Recycler et recaser, c'est possible si la réforme du tronc commun est introduite de façon progressive et que la réduction du qualifiant intervient à moyen terme - d'ici 9-10 ans, disons. Mais comme le pacte n'émet pas d'agenda clair, et que la réduction du qualifiant à 3 ans pourrait très bien intervenir plus tôt, les affiliés des syndicats ont évidemment calé.

Et maintenant ? La suite ?

Le Groupe central, auteur du Pacte, doit se revoir le 16 février. Il va devoir choisir entre deux chemins.

1 - Les auteurs du pacte tentent d'amender eux-mêmes le

texte pour lever les points de blocage. Un travail difficile. Il y a des nœuds, des oppositions entre les partenaires. Les syndicats sont,

par exemple, rebutés par l'accroissement de l'autonomie accordé aux directeurs, autonomie demandée par les PO.

2 - Les auteurs du Pacte font la synthèse des avis émis par chaque organisation, remettent celle-ci au gouvernement de la Communauté française, prié de tenir compte des craintes exprimées.

Quel que soit le chemin emprunté, il faudra, pour que le Pacte devienne buvable par le plus grand nombre, régler les trois fragilités évoquées plus haut : il faudra fixer un agenda, préciser les mesures trop vagues et lever les inquiétudes sur l'emploi.

Quel qu'en soit l'auteur, le gouvernement ou le Groupe central,

le texte va devoir être affiné, précisé, à l'occasion réécrit. Avant, sans doute, de retourner une nouvelle fois devant les affiliés de chaque organisation impliquée.

En tout état de cause, et ceci perçut dans tous les avis exprimés : ne pas agir est exclu. A supposer que le Pacte, précisé, subisse un nouveau revers du côté syndical, par exemple, le gouvernement est sommé de réformer cette école trop délabrée pour qu'on la laisse en l'état. Le Pacte sera donc appliqué, en tout, en partie, à la grosse louche ou à la petite cuiller. Mais il n'est pas mort. ■

PIERRE BOUILLON

DU CÔTÉ DES PO

Encore un « oui mais »

Si les syndicats accueillent fraîchement le Pacte, les pouvoirs organisateurs sont plus chauds. C'était le cas du Segec (école libre), du Cepons (officiel neutre subventionné) et du CECP (communes et provinces).

C'est aussi le cas de la Felsi (libre non confessionnel). Elle a rendu mardi un avis positif. Il est assorti de remarques et d'inquiétudes à lever. On épinglera le fait que la Felsi juge qu'allonger le tronc commun (il couvrirait désormais la 3^e secondaire) « ne lui apparaît pas comme une évidente nécessité

dès lors que le tronc commun redéfini sera réellement polytechnique et pluridisciplinaire ». Aussi, l'allongement du tronc commun inquiète ces écoles qui ne proposent que du qualifiant. Elles passeront de 4 à 3 ans. « Elles sont inquiètes pour leur avenir. Le Pacte doit impérativement les rassurer, par exemple en

proposant de nouvelles normes de maintien. » La Felsi salue le fait que la 2^e langue sera généralisée dès la 3^e primaire, mais craint « une pénurie d'enseignants dans ces matières ». Comme le CECP, la Felsi demande, au fondamental, une aide administrative par école d'au moins 180 élèves.

P.BN